

Congé sans solde: conserver la couverture d'assurance

S'accorder une pause dans sa vie professionnelle est un choix très prisé par de nombreux employés. Au-delà du repos et du regain d'énergie, une pause prolongée soulève toutefois des questions d'ordre organisationnel, notamment en matière de couverture d'assurance.

Toute personne qui prend un congé sans solde d'une durée comprise entre un et douze mois risque de se retrouver sans couverture si aucune mesure supplémentaire n'est prise. Pour éviter cela, il est important que les employeurs et les employés connaissent les réglementations relatives à la prévoyance et à l'assurance-accidents.

Quelles sont les règles fondamentales?

- Congé de moins de 1 mois: aucune déclaration à Abendrot n'est nécessaire. Les cotisations continuent d'être prélevées et la couverture d'assurance est maintenue.
- Congé de 1 à 12 mois: les employeurs doivent déclarer le congé sans solde et convenir avec les employés d'une solution pour la poursuite de la prévoyance.
- Congé supérieur à 12 mois: la sortie doit être déclarée ; une nouvelle entrée doit être effectuée lors du retour.

Solutions en cas de congé sans solde (1 à 12 mois)

Abendrot propose trois solutions:

- 1. Poursuite de l'assurance avec cotisations d'épargne et de risque
 - les employés prennent en charge l'intégralité des cotisations (cotisations employé et employeur).
 - o la couverture complète de prévoyance et d'assurance est maintenue.
- 2. Poursuite de l'assurance avec uniquement la protection contre les risques
 - les employés paient les coûts liés aux risques et aux frais administratifs (cotisations employé et employeur).
 - o la couverture d'assurance en cas de décès et d'invalidité est maintenue.
- 3. Congé sans solde sans couverture d'assurance
 - o les employés ne paient aucune cotisation.
 - aucune couverture en cas de décès ou d'invalidité et aucune bonification de vieillesse.

Les frais sont facturés par Abendrot à l'employeur, qui les refacture ensuite à ses employés.



Important: assurance par convention conformément à la LAA

En cas de congé sans solde, la couverture d'assurance accident prend fin après 30 jours.

Les employés qui optent pour la solution 1 ou 2 sont tenus de souscrire en temps utile une assurance dite « par convention » selon la LAA, soit auprès de l'assurance accidents de leur employeur, soit auprès d'un autre prestataire. Important : une assurance selon la LAMal (via la caisse maladie) ne suffit pas.

→ Les employeurs sont tenus d'informer leurs employés de cette réglementation.

Que devez-vous faire?

Employeurs

- o annoncer le congé sans solde à Abendrot (2 à 4 semaines au préalable).
- o informer les employés de l'obligation de souscrire une assurance par convention selon la LAA.

Employés

- o choisir l'une des trois solutions de prévoyance.
- o souscrire en temps utile une assurance par convention selon la LAA.
- remettre la preuve de cette assurance par convention à Abendrot avant le début du congé à l'aide du formulaire prévu à cet effet. Ce formulaire vous sera remis le moment venu par Abendrot.

Conseil

Avez-vous des questions ou souhaitez-vous obtenir des conseils concernant des situations spécifiques ? Notre service clientèle se fera un plaisir de vous aider.

V09.25